

Région | Lorraine

TRANSPORTS

L'écotaxe poids lourds sur les rails

Thierry FEDRIGO



L'instauration d'une taxe « poids lourds » en Allemagne en 2005 a entraîné un report de la circulation sur les autoroutes alsaciennes. Photo archives DNA /Michel FRISON

Le 16 novembre, l'Alsace devrait recevoir le feu vert du Parlement pour lancer sa redevance applicable aux poids lourds circulant sur son territoire. Côté lorrain, où l'on craint un report du trafic routier, le sujet avance, mais plus lentement.

L'Alsace a obtenu du gouvernement la possibilité de soumettre à une redevance les poids lourds circulant sur son territoire et, particulièrement, sur l'A35. Le processus législatif arrive à son terme. Le vote de la dernière ordonnance se dessine. Le feu vert devrait intervenir le 16 novembre.

C'est la toute jeune Collectivité européenne d'Alsace (CEA) qui a décroché cette dérogation des années après le fiasco de l'écotaxe, torpillée par Ségolène Royal sous la présidence Hollande, et la liquidation d'Écomouv' à Metz.

À l'horizon 2023, les Alsaciens devraient ainsi pouvoir répondre aux Allemands qui, en instaurant un droit de passage le long de leur frontière dès 2005, ont dérouteré une partie de leur trafic vers la France. Pour autant, soucieux de ne pas braquer les entreprises alsaciennes, Frédéric Bierry, le président de la CEA, a dit vouloir prendre le temps de la

discussion et de la concertation. La mise en œuvre de l'écotaxe est pour le moment envisagée à l'horizon 2024-2025.

Le problème est que demain, le dispositif alsacien devrait provoquer les mêmes effets de bord en Lorraine. Certains élus régionaux ont donc pris les devants pour alerter l'État et réclamer à leur tour de pouvoir mettre en place une redevance sur l'A31. Mais comme souvent sur l'axe Thionville-Metz-Nancy, les choses semblent avancer un peu plus lentement que chez le cousin alsacien.

Cette semaine, les sénateurs socialistes de Meurthe-et-Moselle et Moselle, Olivier Jacquin et Jean-Marc Todeschini, ont cosigné un appel à accélérer le pas avant que l'A31 ne soit un peu plus engloutie sous des flots supplémentaires de semi-remorques. « Forts de nos succès lors de l'examen de la loi Climat cet été, dans laquelle est désormais inscrite (article 137) la possibilité pour les régions d'instaurer à partir de 2024 une écotaxe en cas d'effets de bord, écrivent-ils, nous soutenons le fait que, concernant la Lorraine, il faut agir plus vite dès lors que l'Alsace se dotera rapidement d'un dispositif de taxation des poids lourds. Ainsi, nous proposons que l'État lève et perçoive cette contribution dès à présent, et sans attendre que la loi 3Ds (N.D.L.R. : différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) termine son parcours législatif qui ressemble à un chemin de croix. » Une position qu'ils défendront au Sénat le 16 novembre, tandis que sera ratifiée l'ordonnance autorisant la CEA à se doter d'une « écotaxe ».

L'optimisme se maintient, même si, dans les faits, cette gabelle n'est pas près de voir le jour en Lorraine, comme le déplore Olivier Jacquin : « La loi Climat précise qu'il faut que les régions portent cette écotaxe, ce qui signifie que les régions qui n'ont pas la compétence sur le routier doivent la prendre. Et ça, c'est une autre étape. Il faut que le Grand Est se positionne. Ce qui me fait dire qu'on en a pour dix ans... » D'où l'accélérateur que pourrait donc être « le véhicule alsacien ».